

PROCÈS-VERBAL DE LA DIX-SEPTIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2024-2025 TENUE LE 30 SEPTEMBRE 2024, À COMPTER DE 8H30 PAR VISIOCONFÉRENCE WEBEX

Sont présents :

- M^{me} la bâtonnière Catherine Claveau
- M^e Marcel-Olivier Nadeau, vice-président
- M^e Mylène Lemieux-Ayotte, vice-présidente
- M^e Karine Beaudry
- M^e Rémi Bourget
- M^e Extra Junior Laguerre
- M^e Régis Boisvert
- M^e Elhadji Madiara Niang
- M^e Maxime Bernatchez
- M^e Simon Tremblay
- M. Gérald Belley
- M. Pierre Delisle
- M^{me} Nancy Potvin
- M^{me} Diane Sicard-Guindon

Sont absentes :

- M^e Élisabeth Jutras
- M^e Caroline Gagnon

Est invitée :

- M^{me} Nathalie Thibert, directrice du Service des finances (points 4.1 et 7.1)

Autres participants :

- M^e Catherine Ouimet, directrice générale
- M^e André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Tristan Gassert, attaché au cabinet de la bâtonnière et à la direction générale

Secrétaire de la séance :

- M^e Sylvie Champagne
-

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

Elle souligne la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Les membres adoptent l'ordre du jour tel que soumis.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 22, 26 ET 31 JUILLET, 16 ET 23 AOÛT ET 4 SEPTEMBRE 2024**
- 1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA BÂTONNIÈRE**
- 1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**
- 2. DOSSIERS STRATÉGIQUES**
- 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP**
- 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
- 4. GOUVERNANCE**
- 4.1 SUIVI - GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES**
- 5. PROTECTION DU PUBLIC**
- 5.1 DOSSIER EXERCICE ILLÉgal**
- 6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS**
- 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS**
- 7.1 PRÉSENTATION - RAPPORT FINANCIER DU 30 JUIN 2024**
- 7.2 INTERVENTIONS JUDICIAIRES**
- 7.3 SUIVI - PLAN STRATÉGIQUE**
- 7.4 CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ) (VISION ET LOCAUX)**
- 7.5 ÉDUCALOI**
- 8. DIVERS**
- 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION**
- 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉgal**

- 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
- 9.3 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 25 SEPTEMBRE 2024
- 9.4 DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA DU 12 SEPTEMBRE 2024
- 9.5 RÉPONSE À UNE DEMANDE D'INTERVENTION JUDICIAIRE DU BARREAU

1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 22, 26 ET 31 JUILLET, 16 ET 23 AOÛT ET 4 SEPTEMBRE 2024

Inf : Les membres du Conseil d'administration approuvent les procès-verbaux des séances des 22, 26 et 31 juillet, 16 et 23 août et 4 septembre 2024.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances des 22, 26 et 31 juillet, 16 et 23 août et 4 septembre 2024.

1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA BÂTONNIÈRE

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente son rapport d'activités.

Madame la bâtonnière résume sa rencontre avec le juge en chef Henri Richard, j.c.q. Les sujets suivants ont été discutés :

- Port de la toge en Cour itinérante sur la Côte-Nord et au Nunavik;
- Plan d'action pour la justice autochtone : Elle résume les initiatives phares de ce plan d'action;
- Pénurie de personnel : Plusieurs actions sont en cours pour résoudre ce problème;

- Rentrées judiciaires : Ils ont discuté du format des rentrées. Le juge en chef a souligné qu'il serait important d'optimiser le calendrier des rentrées, ce avec quoi le Barreau du Québec est d'accord.

Elle invite les membres à lui poser des questions.

À la question d'un membre, madame la bâtonnière Claveau discute de sa rencontre avec un représentant du groupe de juges administratifs présentement en négociation avec le gouvernement relativement à leurs revendications et les moyens de pression anticipés. Le Barreau du Québec n'intervient pas dans le cadre de conflits de travail.

1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

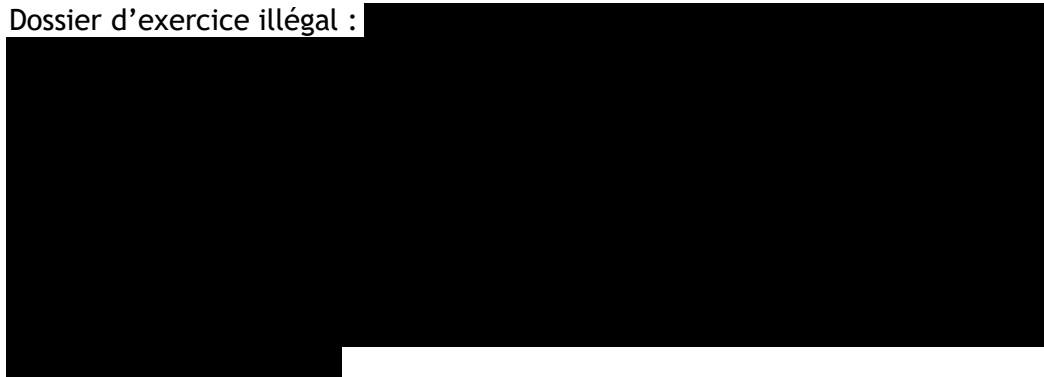
Inf : M^e Catherine Ouimet présente son rapport d'activités de la directrice générale et souligne certains points :

- Conventions collectives : La négociation de la convention collective pour les professionnels est en cours. Elle fait état des derniers développements. Elle répond aux questions des membres sur les demandes et offres présentées et les moyens de pression anticipés. Elle rappelle également que le Comité de direction est prêt à toute éventualité, incluant des journées de débrayage. Et que le plan de continuité des affaires a été spécifiquement revu à la lumière de cette possibilité de même qu'un plan de communication interne et externe.
- Campagne sur la valorisation des modes de prévention et de résolution des différends : Elle avise de la campagne lancée pour valoriser les modes de PRD à l'attention du public. Le succès de la campagne sera mesuré par la suite. La campagne est présentée aux membres.
- États généraux de la Justice : Elle souligne que l'Institut québécois de la réforme du droit et de la justice a annoncé son intention d'organiser des états généraux. Les partenaires visés (Barreau, Chambre des notaires et MJQ) maintiennent leur demande de préciser les objectifs et le processus de ces états généraux avant de prendre position. Des discussions ont lieu entre l'IQRDJ et les partenaires sur le sujet.

Elle invite les membres à lui poser des questions.

En réponse à la question d'un membre, M^e Ouimet fait le point sur les dossiers suivants :

- Dossier d'exercice illégal :



2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente la note de service résumant l'état des travaux pour chacun des dossiers stratégiques.

Manque de relève en région

M^e Ouimet salue la campagne de valorisation du travail en région lancée par le Barreau du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine. Elle ajoute que le Barreau du Québec déploiera également sa propre campagne de valorisation sous peu.

Table de concertation en matière de jeunesse

M^e Champagne résume l'état des travaux et indique que plusieurs recommandations viseront des actions par le Barreau du Québec.

Monsieur le vice-président Marcel-Olivier Nadeau souligne l'entrevue donnée par la bâtonnière Claveau au magazine L'Actualité sur l'assurance frais juridiques.

2.1 FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES AVOCAT(E)S PRATIQUANT DANS LE NORD

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

En réponse à la question d'une membre, M^e Ouimet note que cette formation obligatoire sera offerte à faible coût conformément aux nouvelles orientations de la formation continue.

Les membres discutent de la proposition. Un membre souligne l'importance de la formation et comprend qu'elle découle d'une recommandation dans plusieurs rapports. Il est en accord avec celle-ci. Il se questionne aussi sur le nombre de formations obligatoires que les membres doivent faire pour pallier à des problèmes ou réaliser des engagements du Barreau. Il souhaite cependant que nous réfléchissions pour de futures recommandations à la possibilité d'intégrer ces formations à la formation de l'École du Barreau. M^e Ouimet confirme que cela est déjà prévu.

Les membres sont en accord avec la proposition soumise et l'adoptent.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT les recommandations incluses dans le Rapport de Jean-Claude Latraverse déposé le 5 août 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du coroner Me Éric Lépine du *Rapport d'investigation du coroner à l'intention des familles, des proches et des organismes POUR la protection de LA VIE humaine concernant le décès de Simon Ningiuk 2023-01852*;

CONSIDÉRANT le besoin et l'importance de développer et d'offrir de la formation à tous les acteurs du système judiciaire afin qu'ils comprennent les réalités et les enjeux spécifiques au peuple Inuit;

CONSIDÉRANT l'engagement du Barreau à former adéquatement ses membres sur des sujets pertinents et d'actualité;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité sur la Formation continue obligatoire du 8 août 2024 recommandant de rendre obligatoire six (6) heures de formation continue obligatoire sur des thèmes clés, propres à la pratique du droit au Nunavik, et ce pour tous les membres déclarant pratiquer au Nunavik;

CONSIDÉRANT l'habileté du Conseil d'administration du Barreau de déterminer les activités de formations continues que certains des membres doivent suivre, notamment en raison d'une réforme législative ou réglementaire ou s'il estime qu'une lacune affectant la qualité de l'exercice de la profession par les membres le justifie (art. 5 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*);

DE RENDRE OBLIGATOIRE pour tous les membres déclarant pratiquer au Nunavik de suivre six (6) heures de formation continue obligatoire sur des thèmes clés et adaptés à la pratique du droit au Nunavik;

DE PRÉVOIR que cette obligation sera effective à partir de la période de référence 2025-2027 et qu'elle devra être respectée dans un délai de 90 jours suivant une déclaration à cet effet par un membre;

DE DÉTERMINER que les membres pratiquant au Nunavik qui n'auront pas suivi la formation obligatoire seront tenus de suivre cette formation dans un délai de 90 jours à compter de l'Avis de défaut transmis par le service de la Qualité de profession.

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Sylvie Champagne indique que deux dossiers pourraient être soumis lors d'une prochaine séance par courriel (projet de loi C-66 et règlement en matière de copropriété).

4. GOUVERNANCE

4.1 SUIVI - GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Catherine Ouimet présente le tableau de suivi de la gestion intégrée des risques.

M^{me} Nathalie Thibert présente la reddition de comptes de la gestion intégrée des risques - septembre 2024 qui fait état des 21 risques identifiés et des mesures de mitigation de même que le suivi de celles-ci.

Elle invite les membres à lui poser des questions.

5. PROTECTION DU PUBLIC

5.1 DOSSIER D'EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Sylvie Champagne résume le contexte de ce dossier :

- L'article 128 (2) de la *Loi sur le Barreau* prévoit que la représentation devant les tribunaux est réservée aux avocats. Cela étant dit, certaines exceptions existent permettant à des non-avocats de représenter des clients devant certaines instances administratives (notamment le Tribunal administratif du travail);
- Cela étant dit, cela ne permet pas à ces non-avocats de donner des avis juridiques, acte réservé prévu à l'article 128 (1) de la *Loi sur le Barreau* et qui ne fait l'objet d'aucune exception.
- Le présent dossier vise un non-avocat ayant donné un avis juridique.
- Ce dossier serait le premier soumis en la matière.
- Éventuellement, on vise à permettre ce type d'acte à des techniciens juridiques membres du Barreau du Québec dans le cadre du chantier d'encadrement des techniciens juridiques.

Les membres discutent de ce dossier.



[REDACTED]

Les membres sont en accord avec la recommandation de déposer une poursuite pénale dans ce dossier.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

Inf : Ce sujet n'est pas traité par les membres du Conseil d'administration.

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 PRÉSENTATION - RAPPORT FINANCIER DU 30 JUIN 2024

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^{me} Nathalie Thibert présente le rapport financier au 30 juin 2024. Elle compare l'état des finances par rapport au budget et explique les écarts. Elle présente aussi l'état des finances par rapport à l'année 2023-2024.

Elle invite les membres à lui poser des questions.

7.2 INTERVENTIONS JUDICIAIRES

7.2.1

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Champagne résume les recommandations dans ce dossier. Les membres discutent de ce dossier.

Considérant que la Cour suprême du Canada n'a pas encore rendu jugement sur la demande d'autorisation d'appel dans ce dossier, il est convenu de reporter la décision sur l'opportunité d'intervenir à une prochaine séance du Conseil d'administration à la suite de l'autorisation de l'appel, le cas échéant.

7.2.2

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la recommandation de ne pas intervenir.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 18 septembre 2024 et les documents qui l'accompagnent;

DE NE PAS INTERVENIR

7.3 SUIVI - PLAN STRATÉGIQUE

Inf : M^e Catherine Ouimet présente la mise à jour du plan stratégique. Elle est satisfaite de l'état d'avancement. Elle présente certains dossiers à surveiller pour la prochaine année.

Elle est heureuse des résultats du sondage d'appréciation des services de la clinique juridique qui démontre sa pertinence. Des sondages auprès des maîtres de stage seront aussi transmis pour mesurer la satisfaction de l'enseignement et des aspects pratiques de la formation professionnelle.

En réponse à la question d'une membre, elle précise qu'une campagne de promotion en prévision de la réouverture de la clinique juridique en novembre sera déployée prochainement afin d'encourager le public à faire appel aux services de la clinique juridique.

7.4 CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ) (VISION ET LOCAUX)

Inf : M^e Catherine Ouimet présente le contexte de ce dossier. À la suite de l'annonce de l'augmentation des coûts de location par le MJQ au CAIJ, il faut réfléchir à la situation vu la situation du CAIJ.

En prévision de la séance du Conseil des sections prévue demain lors de laquelle ce sujet sera discuté, elle souhaite obtenir les commentaires des membres. Les discussions sont préliminaires et visent à obtenir une orientation dans ce dossier.

Les membres discutent du dossier :

- Il faut réfléchir plus globalement aux services rendus par le CAIJ et non simplement à une solution aux coûts.
- La directrice générale du CAIJ viendra présenter des données sur l'utilisation des services du CAIJ avant les discussions au Conseil des sections.
- Les discussions doivent être axées sur la modernisation du CAIJ et ne pas se limiter aux coûts.
- On doit avoir une réflexion qui englobe tous les services du CAIJ (bibliothèques, services électroniques).

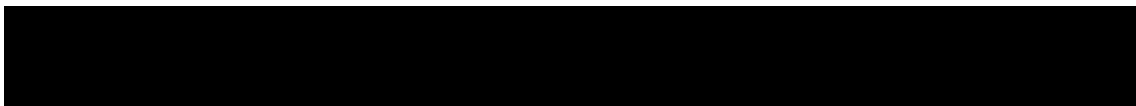
7.5 ÉDUCALOI

Inf : M^e Catherine Ouimet avise les membres de récents développements à Éducaloi.

Le Barreau a reçu récemment la lettre de démission du président d'Éducaloi qui évoque des divergences sur la vision d'Éducaloi.

Dans le cadre des discussions tripartites entre le MJQ, la Chambre des notaires et le Barreau, les partenaires se questionnent sur la possibilité d'améliorer la synergie entre les organismes d'accès à la justice demandant des subventions. Les partenaires ont aussi noté que certaines demandes de financement présentées récemment par Éducaloi ne semblent pas répondre à la réalisation de la mission d'Éducaloi.

Afin de mieux comprendre ces nouvelles demandes, les partenaires ont rencontré la directrice générale d'Éducaloi pour discuter de la mission, de la vision et des orientations d'Éducaloi. La directrice générale a confirmé qu'Éducaloi avait ajouté un volet à leur mission, soit la formation des formateurs en vulgarisation juridique (à former les représentants des organismes à but non lucratif et à former leurs employés à offrir de l'information juridique en langage clair). Cela a entraîné une dette de contenu sur leur mission première, soit l'information juridique sur leur site internet. Les partenaires ont demandé à Éducaloi d'avoir des informations écrites sur le sujet.



En réponse aux questions des membres, M^e Ouimet répond ce qui suit :

- Les partenaires ont convenu de reprendre les discussions au mois de décembre lors de la prochaine réunion tripartite à la suite de la réception des informations et documents requis d'Éducaloi. D'ici là, on rencontrera le nouveau président d'Éducaloi, M^e Francisco Couto.
- On ne remet pas en cause le versement des subventions déjà accordées, mais des réponses devront être obtenues avant de consentir de nouvelles subventions.
- La direction générale d'Éducaloi a accepté de donner des réponses aux demandes des partenaires. Il y a une bonne collaboration.
- Éducaloi a un plan pour redresser la dette de contenu, mais un financement additionnel est requis pour ce faire. Le plan de redressement fait partie des documents requis d'Éducaloi.

Les membres discutent de ce dossier et conviennent qu'il est important d'obtenir une reddition de compte sur l'état des finances et les orientations d'Éducaloi. Ils sont inquiets et préoccupés par la situation. À la demande des membres, M^e Ouimet va vérifier l'état des versements du financement actuel et en avisera le Conseil d'administration.

8. DIVERS

Inf : Il n'y a aucun point traité à cette section lors de la présente séance.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.3 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 25 SEPTEMBRE 2024

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.4 DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA DU 12 SEPTEMBRE 2024

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.5 RÉPONSE À UNE DEMANDE D'INTERVENTION JUDICIAIRE DU BARREAU

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

La Présidente,

La Secrétaire,

Catherine Claveau
Bâtonnière du Québec

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre